



Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 mars 2021

n° 034-21

Objet : *RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la collecte des ordures ménagères résiduelles du centre-ville de Chambéry*

- date de convocation le 19 mars 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-cinq mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Dominique Pommat à Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés : 16

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 25 mars 2021

délibération n° 034-21

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la collecte des ordures ménagères résiduelles du centre-ville de Chambéry**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la collecte des ordures ménagères résiduelles du centre-ville de Chambéry, en soutien aux services de Grand Chambéry.

Les prestations sont réparties en deux lots :

- lot 1 : collecte des bacs roulants d'ordures ménagères résiduelles dans le centre-ville de Chambéry, organisée le samedi matin,
- lot 2 : manutention et collecte des bacs roulants d'ordures ménagères résiduelles dans les rues piétonnes et les rues étroites de Chambéry, le week-end.

La date limite de remise des offres était fixée au 18 février 2021 à 12h.

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum ni maximum passé pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois un an, soit une durée totale de 4 ans.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation, et de façon identique pour les deux lots :

- prix des prestations : 40 %,
- valeur technique : 50 %,
- performances en matière de protection de l'environnement : 10 %.

Une seule offre a été reçue pour chacun des deux lots, mais chacune apparaît intéressante pour Grand Chambéry.

C'est pourquoi la commission d'appel d'offres du 11 mars 2021 a attribué les deux lots comme suit :

- lot 1 : groupement Mineris/Trialp pour un montant estimatif annuel de 69 160 €HT, soit 276 640 €HT sur 4 ans,
- lot 2 : entreprise Trialp pour un montant estimatif annuel de 68 900 €HT, soit 275 600 €HT sur 4 ans.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 11 mars 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation de l'accord-cadre (lots 1 et 2) relatif à la collecte des ordures ménagères résiduelles du centre-ville de Chambéry en soutien aux services de Grand Chambéry, comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 034-21

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la collecte des ordures ménagères résiduelles du centre-ville de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 25 mars 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210325-lmc1H25124H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25124H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2021

Période d'affichage : du au